

Programme Compétitivité régionale et emploi Aquitaine 2007-2013

Note d'information relative au dossier unique de demande de subvention

Le programme
Compétitivité
régionale et
emploi
2007-2013

En Aquitaine, le programme « Compétitivité régionale et emploi » est cofinancé par l'Union européenne via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 392 millions d'euros.

Conformément aux orientations communautaires, les soutiens financiers accordés dans le cadre de ce programme sont concentrés sur les priorités de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Celle-ci est axée sur la création d'emplois et le soutien de la croissance par l'innovation et le développement durable.

Pour en savoir plus, visitez le site régional dédié aux programmes européens :
www.europe-en-aquitaine.eu

Auprès de qui devez vous déposer votre dossier de demande de subvention FEDER ?

Votre dossier doit être envoyé en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire électronique au service instructeur de la subvention FEDER (vous adresser à l'un des services ci-dessous)

Vous devez préciser au titre de quel objectif vous sollicitez l'aide financière.

Objectifs du Programme FEDER Aquitaine	Dépôt du dossier auprès de
Objectif 1.1 : Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	Conseil Régional d'Aquitaine
Objectif 1.2 : Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises	
Objectif 2.1 : Développer les TIC au service de la société de l'information	Préfecture de région (SGAR)
Objectif 3.1 : Relever le défi climatique et énergétique	Préfecture de votre département
Objectif 3.2 : Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	
Objectif 4.1 : Soutenir le développement durable du littoral aquitain	
Objectif 4.2 : Soutenir le développement durable des quartiers sensibles	
Objectif 4.3 : Soutenir les territoires en mutation	

Les coordonnées des services instructeurs FEDER

Services Instructeurs FEDER	Adresse	Service	Tel	E mail
Préfecture de Région Aquitaine Secrétariat pour les affaires régionales	4b Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux Cedex	Secrétariat Général aux affaires régionales - Mission Europe	05 56 90 60 60	europa@aquitaine.pref.gouv.fr
Conseil Régional d'Aquitaine	14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex	Direction générale du développement économique et de l'emploi	05 57 57 82 42	Feder.axe1@aquitaine.fr
Préfecture de la Dordogne	2 rue Paul Louis Courier 24016 Périgueux Cedex	Direction de la coordination interministérielle	05 53 02 24 24	europa@dordogne.pref.gouv.fr
Préfecture de la Gironde	Esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux	Direction du développement des projets d'Etat	05 56 90 63 65	europa33@girond.pref.gouv.fr
Préfecture des Landes	Rue Victor Hugo 40000 Mont de Marsan	Direction des actions de l'Etat	05 58 06 58 06	courrier@landes.pref.gouv.fr
Préfecture du Lot et Garonne	Place de Verdun 47920 Agen Cedex 9	Direction des politiques de l'Etat	05 53 77 60 47	europa@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
Préfecture des Pyrénées Atlantiques	2 rue du Maréchal Joffre 64000 Pau	Direction des actions de l'Etat	05 59 98 24 24	europa@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
Sous Préfecture de Bayonne	Allées Marines BP 3 64109 Bayonne cedex	Bureau du développement local et activités économiques	05 59 44 59 18	

Qui prend la décision ?

- Le service instruit votre dossier et vérifie qu'il est complet pour être présenté à la programmation. Il vous adresse alors, un « accusé de réception du dossier complet ». Il vous appartient également de prendre contact avec les cofinanceurs potentiels de votre projet (cf. liste des cofinanceurs page 4).
- L'éligibilité de votre projet et le plan de financement sont étudiés dans le cadre d'un comité régional de programmation des programmes européens. Celui-ci est coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, et rassemble les principaux partenaires financiers et techniques concernés : les services régionaux et départementaux de l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux... Dans le cadre de la délégation de gestion confiée au Conseil régional (objectifs 1.1 et 1.2), votre projet est également présenté en commission permanente de la collectivité.
- La décision concernant votre projet vous est adressée dans un délai de 8 jours après la tenue du comité :
 - Le Président de Conseil Régional dans le cadre des objectifs 1.1 et 1.2.
 - Le Préfet de région pour tous les autres projets
- En cas d'acceptation de votre projet, le service instructeur vous adresse une convention qui précise les modalités d'attribution de la subvention FEDER.

Quelles sont les obligations liées à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme compétitivité régionale et emploi ?

Par convention, le bénéficiaire d'une subvention est tenu, sous peine de reversement partiel ou total des sommes versées, de respecter les obligations suivantes :

La réalisation du projet : le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les objectifs fixés dans la convention,
- tenir informé le service instructeur du déroulement du projet (début d'exécution, état d'avancement, modification du plan de réalisation, abandon du projet ...).

les éco-conditions : le bénéficiaire s'engage à mettre en oeuvre les objectifs en matière d'éco-conditions fixés dans la décision attributive de subvention.

Le plan de financement – les aides publiques : le bénéficiaire doit

- transmettre au service instructeur les décisions relatives aux autres aides publiques sollicitées
- l'informer au plus tôt de leur encaissement,
- le cas échéant, informer le service instructeur des modifications intervenues dans le plan de financement (le taux maximum d'aide publique autorisée devant être respecté).

Le paiement de l'aide : Le versement de la subvention intervient au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au cours de la réalisation des travaux, le bénéficiaire peut déposer auprès du service instructeur une ou plusieurs **demandes de paiement intermédiaire**.

Les demandes de paiement intermédiaire ou de solde devront être accompagnées de:

- un compte-rendu d'exécution du projet (au moment du solde uniquement),
- un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées (factures, salaires, etc...),
- les pièces justificatives des dépenses éligibles,
- la copie des décisions des cofinanceurs publics (si elles n'ont pas été produites antérieurement),
- un état récapitulatif des cofinancements publics encaissés

Les contrôles : Le bénéficiaire doit se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place. Les justificatifs devront être conservés par le porteur de projet.

La publicité : Le bénéficiaire est tenu d'assurer une publicité adaptée de la participation européenne (panneaux, information des publics concernés).

Dans le but de promouvoir le programme et les projets soutenus, le bénéficiaire autorise les services de l'Etat à publier, par voie électronique ou autre, les informations relatives à son projet : notamment, nom de la structure porteuse du projet, coût total du projet, montants des financements publics et de subvention européenne alloués à l'opération,

Les principaux cofinanceurs

Principaux financeurs	Adresse	Service	Tel	E mail
Préfecture de Région Aquitaine Secrétariat pour les affaires régionales	4b Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux Cedex	Secrétariat Général aux affaires régionales Mission Europe	05 56 90 60 60	europa@aquitaine.pref.gouv.fr
Conseil Régional d'Aquitaine	14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex	Délégation régionale aux affaires européennes et internationales	05 56 56 38 27	Feder.axe1@aquitaine.fr
Préfecture de la Dordogne	2 rue Paul Louis Courier 24016 Périgueux Cedex	Direction de la coordination interministérielle	05 53 02 24 24	courrier@dordogne.pref.gouv.fr
Préfecture de la Gironde	Esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux	Direction du développement des projets d'Etat	05 56 90 63 65	europa33@gironde.pref.gouv.fr
Préfecture des Landes	Rue Victor Hugo 40000 Mont de Marsan	Direction des actions de l'Etat	05 58 06 58 06	courrier@landes.pref.gouv.fr
Préfecture du Lot et Garonne	Place de Verdun 47920 Agen Cedex 9	Direction des politiques de l'Etat	05 53 77 60 47	europa@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
Préfecture des Pyrénées Atlantiques Sous-préfecture de Bayonne	2 rue du Mal. Joffre 64000 Pau Allées Marines BP 3 64109 Bayonne cedex	Pôle dotations et finances de l'Etat Bureau du développement local et activités économiques	05 59 98 24 86 05 59 44 59 18	europa@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
Conseil Général de la Dordogne	2 rue Paul Louis Courier 24019 Périgueux Cedex	Service des Affaires européennes et de la coopération	05 53 02 48 04	cq24@dordogne.fr
Conseil Général de la Gironde	Esplanade Ch de Gaulle 33074 Bordeaux Cedex	Service des Politiques contractuelles et européennes	05 56 99 34 40	DGAD-CEP@cq33.fr
Conseil Général des Landes	23 rue Victor Hugo BP 259 40025 Mont de Marsan Cedex	Direction de l'action économique	05 58 05 40 22	actioneco@cg40.fr
Conseil Général du Lot et Garonne	Cité Saint Jacques 47922 Agen Cedex 9	Direction générale	05 53 69 40 00	europa@cg47.fr
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	64 Av. Jean Biray 64058 Pau Cedex 9	Direction du développement	05 59 11 40 40	europa@cg64.fr
Oséo	44 rue du Général Larminat BP77 33035 Bordeaux Cedex	Oséo Innovation	05 56 44 31 19	aquit@oseo.fr
Ademe	6 quai de Paludate 33080 Bordeaux Cedex	-	05 56 33 80 00	ademe.aquitaine@ademe.fr
DRIRE	42 rue du Général Larminat BP 55 33035 Bordeaux Cedex	Division du développement industriel et technologique	05 56 00 04 29 05 56 00 04 32	ddi.drire-aquitaine@industrie.gouv.fr
DRAF	51 rue Kiéser 33077 Bordeaux Cedex	Service de l'économie agricole Service de la forêt et du bois Service régional de la formation et du développement	05 56 00 43 67 05 56 00 42 07 05 56 00 42 05	direction.draf-aquitaine@agriculture.gouv.fr
DRCA	24, rue François de Sourdis 33060 Bordeaux cedex	-	05 56 90 76 00	souad.legall@cp.finances.gouv.fr
DRE	Cité Administrative Rue Jules Ferry 33 090 Bordeaux Cedex	-	05 56 24 80 80	accueil.dre-aquitaine@equipement.gouv.fr
DIREN	95 rue de la liberté 33073 Bordeaux cedex	-	05 56 93 61 00	diren@aquitaine.ecologie.gouv.fr
Agence de l'Eau Adour Garonne	Délégation de Bordeaux Quartier du Lac Rue du Professeur André LAVIGNOLLE 33049 BORDEAUX Cedex Délégation de Pau 7, passage de l'Europe BP 7503 64075 PAU CEDEX Délégation de Brive 94 Rue du Grand Prat 19 600 ST-PANTALEON-DE-LARCHE	-	05 56 11 19 99	deleg-bordeaux@eau-adour-garonne.fr
			05 59 80 77 90	deleg-pau@eau-adour-garonne.fr
			05 55 88 02 00	deleg-brive@eau-adour-garonne.fr